



Commission des équipements et de l'aménagement durable

5 - Administration générale

Cession de terrains à HOERDT

Rapport n° CP/2012/603

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités de cession d'un ensemble de parcelles départementales au profit de la Communauté de Communes de la Basse Zorn, sur le territoire de la commune de HOERDT, pour permettre la réalisation d'une zone d'activités.

Dans le cadre du développement économique et de l'aménagement de son territoire, la Communauté de Communes de la Basse Zorn à HOERDT envisage de créer une zone d'activités à proximité de l'hippodrome de HOERDT et de l'échangeur autoroutier.

Pour permettre la réalisation de ce projet qui remonte à plusieurs années, la structure intercommunale avait sollicité le Département propriétaire d'un ensemble de parcelles situées dans l'emprise de l'opération.

Lors de la demande d'origine en 2004, le Département a alors souhaité procéder par voie d'échange foncier.

La Communauté de Communes de la Basse Zorn et la commune de HOERDT avaient répondu favorablement en proposant des terrains viabilisés dans un lotissement pour réaliser du logement aidé.

La SIBAR a ainsi bénéficié de ce montage pour permettre la construction de 18 logements locatifs sociaux PLUS, en se portant directement acquéreur auprès de la Communauté de Communes de parcelles dans le lotissement «Im Leh», d'une contenance totale de 49,91 ares, au prix global de 445 696,30 € HT soit 8 930 € l'are HT.

Les principes de l'échange qui avaient été convenus étaient équitables en termes de valorisation selon les montants suivants :

- Cession de parcelles de la Communauté de Communes :
49,91 ares x 8 930 € l'are HT = 445 696,30 €
- Cession de parcelles du Département
689,59 ares x 610 € l'are HT = 420 649,40 €

La Communauté de Communes de la Basse Zorn vient de relancer le Département au sujet de cette demande d'acquisition de 19 parcelles lui appartenant sur la commune de HOERDT, d'une superficie totale de 6 ha 89 a 59 ca pour la réalisation d'une zone d'activités. Toutes ces parcelles sont situées près de l'échangeur autoroutier, à proximité de l'hippodrome de HOERDT.

Une partie des parcelles étant occupée par des exploitants agricoles, la Communauté de Communes fera son affaire des indemnités d'éviction agricole, et de la résiliation ou continuation des baux ruraux existants.

Les parcelles à vendre sont cadastrées sous :

Commune de HOERDT

Section 15

- n° 251 (3,35 ares)

Section 64

- n° 131 (29,89 ares)
- n° 133 (14,34 ares)
- n° 134 (51 ares)
- n° 142 (78 ares)
- n° 143 (84 ares)
- n° 146 (92,20 ares)
- n° 188 (74,33 ares)
- n° 190 (4,59 ares)
- n° 192 (4,32 ares)
- n° 194 (2,15 ares)
- n° 196 (2,13 ares)
- n° 198 (23,84 ares)
- n° 200 (19,25 ares)
- n° 205 (4,54 ares)
- n° 206 (151,46 ares)
- n° 207 (2,17 ares)
- n° 208 (46,83 ares)
- n° 209 (1,20 are)

Soit une superficie totale de 689,59 ares.

La vente pourrait se réaliser conformément à l'estimation de France Domaine au prix total de 420 649,90 €, soit 610 € l'are.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

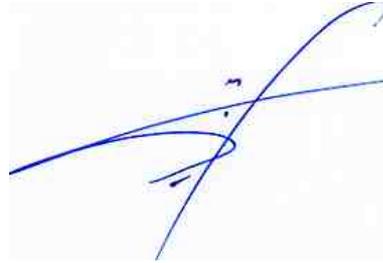
- décide de céder à la Communauté de Communes de la Basse Zorn, dans le cadre de l'aménagement d'une zone d'activités sur le territoire de la commune de HOERDT, les parcelles cadastrées en section 15 n° 251, section 64 n° 131, n° 133, n° 134, n° 142, n° 143, n° 146, n° 188, n° 190, n° 192, n° 194, n° 196, n° 198, n° 200, n° 205, n° 206, n° 207, n° 208 et n° 209, soit une superficie totale de 689,59 ares au prix total de 420 649,90 €

- dit que l'acte sera passé en la forme notariée.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte administratif afférent à cette cession.

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL